

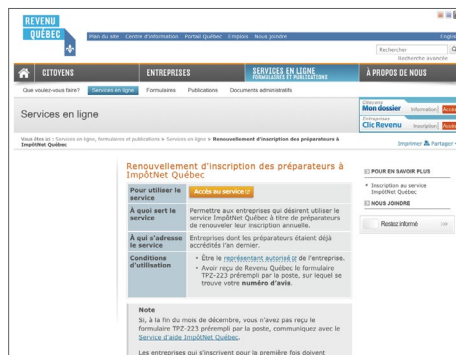
Utiliser ProFile pour soumettre des déclarations du Québec par la TED

Changements à la TED pour le Québec

Inscription à la TED pour le Québec

Voici les instructions pour vous inscrire à la TED :

1. Pour vous inscrire à la TED, allez à TED RQ et remplissez le formulaire – l'inscription est gratuite.



2. Les questions d'inscription sont assez simples. Remplissez tout simplement les champs indiqués.

The screenshot shows the registration form titled 'Renouvellement d'inscription des préparateurs à ImpôtNet Québec'. The form is divided into two main sections: 'Renseignements sur le représentant autorisé et les préparateurs' and 'Renseignements sur les préparateurs'. The first section includes fields for 'Nom de famille', 'Prénom', 'Fonction', and 'Téléphone (travail)'. The second section includes fields for 'Numéro de l'avis', 'Nombre de préparateurs à inscrire', and 'Numéro ImpôtNet Québec du préparateur'. A 'Suivant' button is located at the bottom right of the form.

3. Une fois votre inscription à la TED terminée, vous recevrez votre numéro de la TED et mot de passe par courriel. Remarque : Revenu Québec peut prendre jusqu'à 30 jours pour vérifier l'admissibilité d'un demandeur pour la TED.

Utiliser ProFile pour soumettre des déclarations TP1 par la TED

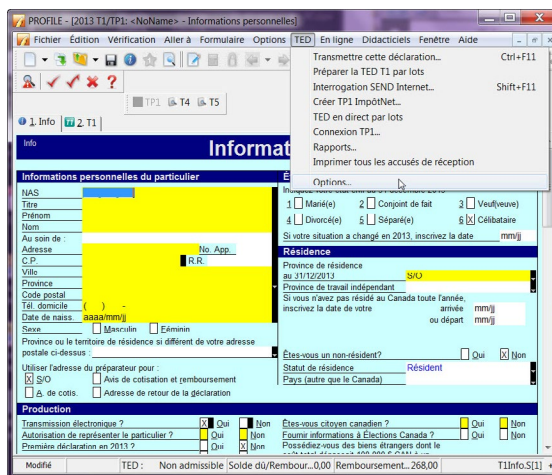
Cette section fournit les instructions sur la façon de soumettre des déclarations par la TED avec ProFile.

Remarque : il existe deux façons de soumettre des déclarations par la TED avec ProFile – déclaration unique ou par lots.

Configurer ProFile pour soumettre la TP1 par la TED

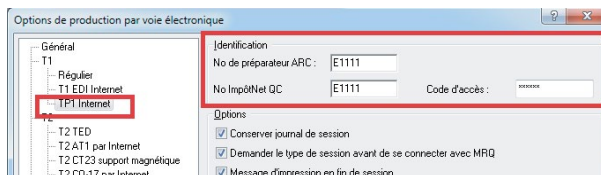
Avant de soumettre une déclaration TP1, vous devez entrer votre numéro de la TED de Revenu Québec et votre mot de passe dans ProFile. Suivez ces étapes :

1. Dans ProFile, sélectionnez **TED > Options**.



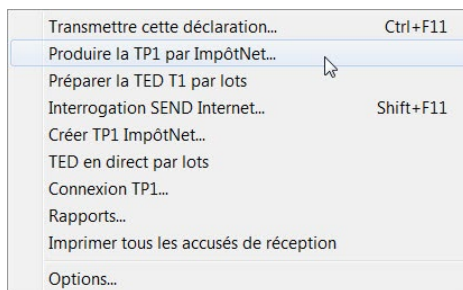
Remarque : les options qui s'affichent dépendent de la version de ProFile que vous avez achetée.

2. Une boîte de dialogue apparaîtra. Sous **T1**, sélectionnez **TP1 Internet** dans le panneau gauche de l'écran. **Le numéro de préparateur de l'ARC devrait déjà y être**. Le **N° ImpotNet QC** et le **code d'accès** vous ont été fourni par **Revenu Québec** et ils s'affichent automatiquement pour vous identifier lors d'une soumission par la TED. Entrez ces informations dans les champs appropriés tel qu'indiqué ci-dessous.

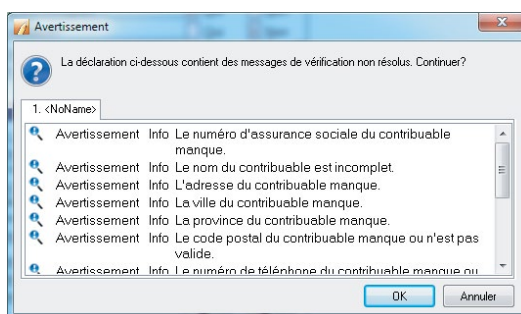


Soumission par la TED des déclarations TP1 uniques

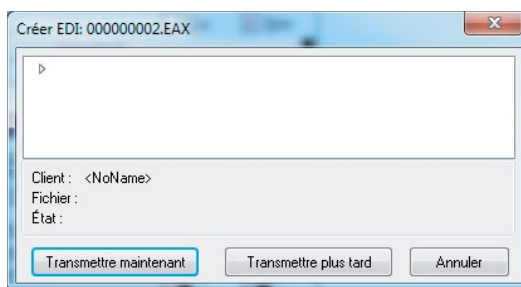
1. Ouvrez une déclaration TP1 dans ProFile et sélectionnez **TED > Produire la TP1 par ImpôtNet**.



2. ProFile vérifie la déclaration TP1 et fournit un sommaire des problèmes potentiels qui peuvent avoir un impact négatif sur la soumission par la TED. Si la déclaration contient des problèmes potentiels, une boîte de dialogue semblable à celle-ci-dessous s'affiche : pour éviter ce problème, utilisez le Vérificateur dans ProFile avant de soumettre la déclaration par la TED pour vous assurer que tous les avertissements sont réglés.



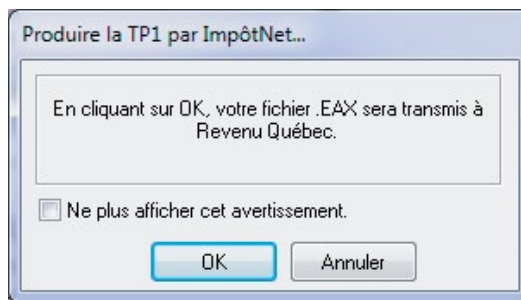
3. Cliquez sur **OK** pour poursuivre le processus de la TED. En cliquant sur **Annuler**, le processus de la TED s'interrompt pour vous permettre de régler les problèmes avant la soumission. Il est important de résoudre les messages d'erreur avant d'aller plus loin, sinon le fichier en ligne ne pourra pas être créé. Une fois que les messages d'erreurs sont résolus, le fichier en ligne sera créé avec succès.



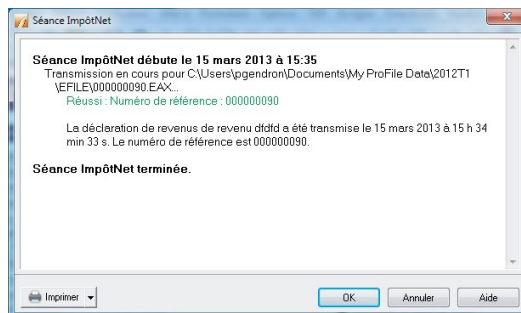
4. Une fois que vous êtes prêt à soumettre la déclaration, que vous avez résolu tous les problèmes et créé un fichier en ligne avec succès, cliquez sur le bouton **Transmettre** maintenant pour continuer.

Remarque : ProFile crée un fichier *.EAX qui contient les données à soumettre à Revenu Québec. Le nom du fichier consiste du numéro d'assurance sociale (9 chiffres) du client, suivi de l'extension « .EAX ».

5. Une fenêtre de confirmation s'affiche avant de soumettre le fichier .EAX à Revenu Québec. Cliquez sur **OK** pour transmettre la déclaration TP1.



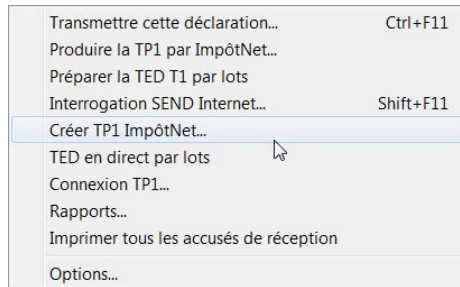
Une fois que le fichier a été envoyé et validé par Revenu Québec, un numéro de confirmation s'affichera, accompagné d'un message concernant les résultats de la soumission.



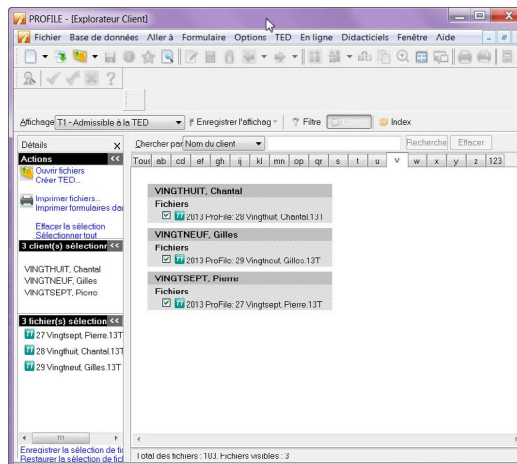
Attention : Si la soumission échoue, un autre écran s'affichera décrivant les erreurs retrouvées dans la déclaration. Si vous recevez ce message après avoir soumis une déclaration par la TED, les erreurs s'afficheront dans le Vérificateur (Ctrl+F9) dans ProFile. Une fois que vous aurez traité toutes les erreurs, allez à **Fichier > Propriétés** et décochez les cases d'erreurs de Revenu Québec et soumettez la déclaration de nouveau. Si le problème persiste, veuillez communiquer avec le soutien de ProFile en composant le 1-800-710-8030.

Soumission par la TED des déclarations TP1 par lots

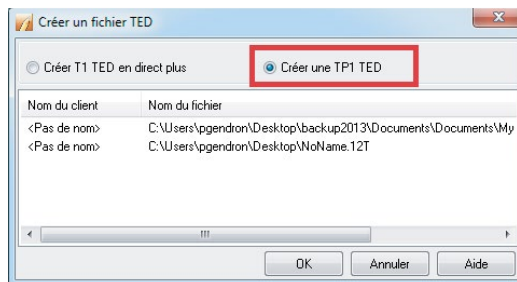
1. Si vous avez acheté ProFile Plus, vous pouvez gagner du temps en soumettant des déclarations T1 par lots au moyen de la fonction. Préparer la **TED T1** par lots.



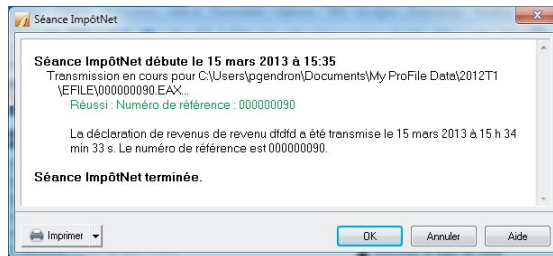
2. En sélectionnant cette option, vous obtiendrez un écran spécial qui affiche toutes les déclarations admissibles à la TED. Cet affichage de l'Explorateur Client ressemble à ceci :



3. Pour soumettre plusieurs déclarations, il suffit de cocher la case qui correspond aux déclarations que vous voulez soumettre et cliquez sur **Créer TED** dans la section **Actions** du côté gauche de l'écran. Une fenêtre de confirmation s'affiche pour montrer toutes les déclarations sélectionnées. Assurez-vous de sélectionner **Créer une TP1 TED**.



4. Cliquez sur **OK** pour continuer. Un fichier .ted (semblable à un fichier .eas file) sera créé dans votre répertoire de la TED ; ce fichier contient les informations de toutes les déclarations soumises par lots.
5. Une soumission réussie se traduit par une boîte de confirmation semblable à celle-ci :



Attention : Cette année il n'y a plus d'accusé réception lorsque vous utilisez l'envoi en lot. La raison est que le gouvernement du Québec ne gère plus la réception en lot. L'option est maintenant incluse dans le produit. En fait vos déclarations sont toutes envoyées une à la fois mais en groupe. Sur l'image en haut vous pourrez alors voir toutes les déclarations choisies lors de la création du lot être soit approuvées ou rejetées. Assurez-vous d'imprimer cette fenêtre en cliquant sur le mot imprimer dans le bas à gauche. Vous pouvez créer des affichages dans votre base de données pour repérer plus facilement les déclarations acceptées et celles rejetées

Revenu Québec (RQ) a aussi mis en application des changements à la TED.

Si vous acceptez de produire plus de 10 déclarations de revenus de particuliers (TP1) et 10 déclarations de revenus des sociétés (CO-17) par année, vous devez soumettre ces déclarations par voie électronique.

Si vous ne vous conformez pas à cette exigence, Revenu Québec peut vous imposer une pénalité de 25 \$ pour chaque déclaration TP1 générale produite sur papier ou de 100 \$ pour chaque déclaration des sociétés CO-17 produite sur papier.

Afin de vous conformer à ces changements, vous devez vous inscrire pour obtenir un numéro de la TED si ce n'est pas déjà fait. **Nous vous suggérons fortement de remplir votre inscription le plus tôt possible.** Bien que l'inscription à la TED par le biais de Revenu Québec ne prenne habituellement que quelques jours, cela peut prendre jusqu'à 30 jours pour que Revenu Québec effectue une vérification d'admissibilité des demandeurs pour la TED.

Pour en savoir plus à propos de la TED TP1, veuillez consulter le site Web de Revenu Québec

Pour en savoir plus à propos de la TED veuillez consulter le site Web de l'ARC